
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du vendredi 3 juin 2022

Le vendredi 3 juin 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence à 17h30, sur la convocation qui a été adressée le 10 mai par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 70 Nombre de voix : 145

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

Approbation du projet de charte 2024-2039

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4 ;

Vu le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux, issu de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu la charte 2008-2023 en vigueur ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la délibération 2018/14/CS du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en date du 30 juin 2018 relative à la mise en révision de la charte et proposant le périmètre d'étude ;

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Pays de la Loire en date du 23 novembre 2018 prescrivant la mise en révision de la charte, arrêtant le périmètre d'étude et désignant le syndicat mixte comme la structure d'association, de consultation et de concertation de tous les partenaires pour élaborer la nouvelle charte ;

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire en date du 16 novembre 2018 prescrivant la mise en révision de la charte, approuvant le périmètre d'étude et désignant le syndicat mixte comme la structure d'association, de consultation et de concertation de tous les partenaires pour élaborer la nouvelle charte ;

Vu la délibération favorable et unanime du Comité syndical du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine le 26 mars 2021 sur une première version du projet de charte, suivi des délibérations des Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire le 21 mai 2021 ;

Vu la loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, du 22 août 2021, qui a prolongé le décret de classement d'1 an pour l'ensemble des Parcs naturels régionaux dont le terme vient à échéance avant le 31 décembre 2024, prolongeant la charte 2008-2023 jusqu'en mai 2024 et portant le projet de charte à échéance 2024-2039 ;

Considérant qu'une consultation du territoire et une concertation des partenaires ont été menées depuis 2018 ;

Considérant que préalablement à la saisine pour avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de la protection de la nature et du Préfet de Région, il convient d'arrêter le projet de charte ;

Considérant l'engagement pris par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, lors du Comité syndical du 28 novembre 2020, d'organiser un temps de concertation des élus des EPCI, des Départements, des Régions et du Bureau du Parc dès le début d'année 2021 ;

Considérant la concertation organisée par le Parc autour de trois réunions de travail en janvier et février 2021, ayant permis d'affiner le projet de charte 2024-2039 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Considérant le 1^{er} examen préalable conjoint ou examen de complétude du projet de charte qui s'est déroulé le 15 septembre 2021 en présence des rapporteurs du Conseil national de protection de la nature (CNP) qui n'ont pas souhaité présenter le projet de charte pour avis de la commission « Espaces Protégés/PNR » ;

Considérant le courrier du Préfet de la Région Pays de la Loire du 14 octobre 2021 informant des recommandations des rapporteurs du CNPN suite à l'examen préalable conjoint du projet de charte ;

Considérant le rapport préalable à l'avis de la Fédération des PNR de France émis le 25 novembre 2021 reprenant les recommandations de la rapportrice formulées lors de la visite de terrain qui a eu lieu du 18 au 20 octobre 2021 ;

Considérant le courrier du Préfet de la Région Pays de la Loire du 4 mars 2022 reprenant les recommandations des rapporteurs du CNPN formulées lors de la visite de terrain qui a eu lieu du 18 au 20 octobre 2021 ;

Considérant la nouvelle concertation des élus du Parc organisée autour de plusieurs réunions de travail entre janvier et mars 2022 (réunions du Comité directeur, Bureau, Comité syndical, Séminaires), ayant permis d'ajuster le projet de charte 2024-2039 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Considérant les ajustements apportés au projet de charte pour répondre aux recommandations des rapporteurs, concernant notamment la prise en compte des objectifs sur la Zéro artificialisation nette (ZAN) et la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) portés par la loi Climat et résilience du 22 août 2021, la clarification des ambitions de la stratégie politique, les précisions et ajustements apportés à l'ensemble du projet opérationnel et au plan de Parc tant sur le fond que sur la forme ;

Considérant le 2nd examen préalable conjoint ou examen de complétude du projet de charte qui s'est déroulé le 9 mai 2022 en présence du rapporteur du CNPN, qui s'est prononcé en la faveur de la présentation du projet de charte ajusté pour avis de la commission « Espaces Protégés/PNR » en fin d'année 2022 ;

Considérant le passage du projet de charte prévu en Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire du 8 juillet 2022 ;

Considérant le passage du projet de charte prévu en Commission permanente de la Région Pays de la Loire du 8 juillet 2022 ;

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 119
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 12
- Non exprimés : 14

Les membres du Comité syndical :

- ✓ approuvent à la majorité le projet de charte 2024-2039 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine composé des documents suivants : rapport, plan de Parc et annexes réglementaires ;

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

- 7 JUIN 2022

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du vendredi 3 juin 2022

Le vendredi 3 juin 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence à 17h30, sur la convocation qui a été adressée le 10 mai par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 70 Nombre de voix : 145

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

Tableau des effectifs au 3 juin 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant les mouvements de personnel,

La réorganisation de la direction amorcée en début d'année 2022 et confirmée lors du Comité syndical du 26 février dernier, doit se poursuivre d'une réorganisation du service administratif et financier.

Afin de reconstituer les marges de manœuvre du Parc et anticiper les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux ambitions de la nouvelle charte, les attentes comptables, financières et en matière de ressources humaines sont importantes et nécessitent des évolutions de postes à plusieurs niveaux :

- ✓ Suppression du 1^{er} poste de responsable comptabilité et ressources humaines au grade d'attaché,
- ✓ Transformation du 2nd poste d'attaché responsable comptabilité et ressources humaines en poste de responsable du service administratif et financier, incluant la comptabilité, les ressources humaines et les affaires juridiques, au grade d'attaché principal,
- ✓ Transformation du poste de chef du service administration générale en poste d'adjoint/e chargée des affaires juridiques appliquées aux marchés publics et aux ressources humaines, au grade d'attaché,
- ✓ Transformation du poste d'assistante administrative et financière en poste d'adjointe chargée des affaires administratives et financières, au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe.

Par ailleurs, il est nécessaire de transformer un poste au tableau des effectifs pour permettre l'avancement de grade d'un agent à compter du 7 juin 2022 :

- ✓ Un agent actuellement attaché sera nommé sur le grade d'attaché principal.

Il conviendra de supprimer ce poste d'attaché, une fois l'agent nommé, après avis du Comité Technique sur la réorganisation et après nominations sur un grade supérieur.

Enfin, les quatre postes transformés au tableau des effectifs en date du 26 février dernier pour permettre les avancements de grade de quatre agents, à compter du 1^{er} mars 2022 doivent être supprimés :

- ✓ Un poste attaché, l'agent occupant ce poste avant le 1^{er} mars, ayant été nommé sur le grade d'attaché principal,
- ✓ Un poste d'ingénieur, l'agent occupant ce poste avant le 1^{er} mars, ayant été nommé sur le grade d'ingénieur principal,
- ✓ Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, l'agent occupant ce poste avant le 1^{er} mars, ayant été nommé sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- ✓ Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, l'agent occupant ce poste avant le 1^{er} mars, ayant été nommé sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Considérant qu'il convient d'adapter les moyens en personnel en tenant compte des efforts financiers demandés par la Présidente en matière de stabilisation des effectifs ;

Considérant que la nature des tâches à accomplir ainsi que leur caractère ponctuel et évolutif exigent une anticipation des perspectives d'emplois saisonniers ;

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du Comité syndical d'apporter les modifications qui suivent au tableau des effectifs du Parc Loire-Anjou-Touraine :

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le nouveau tableau des effectifs ci-après :

Grade d'emploi	Catégorie	Ouvert	Fonction	au 03/06/2022
----------------	-----------	--------	----------	---------------

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché	A	1	Directeur	
Attachée principale	A	1	Directrice Adjointe	
Attaché	A	1	Chef du service administration générale	Disponibilité jusqu'au 30/06/2022
Attaché principal	A	1	Chef du service tourisme et médiation des patrimoines	
Attaché principal	A	1	Chef du service aménagement et écodéveloppement	
Attaché	A	1	Chargé de mission communication	Mutation
Attaché	A	1	Chargé de mission développement culturel	
Attaché	A	1	Chargé de mission citoyenneté et évaluation de la charte	
Attaché	A	1	Responsable comptabilité et ressources humaines	
Attaché	A	1	Responsable comptabilité et ressources humaines	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	Responsable comptabilité et ressources humaines	départ en retraite au 1 ^{er} décembre 2022
Rédacteur	B	1	Chargé de mission communication	
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	Secrétaire de direction	
Adjoint Administratif	C	1	Secrétaire	
Adjoint Administratif	C	1	Secrétaire	Titularisée en mai 2022

AGENTS TITULAIRES FILIERE CULTURELLE

Adjoint du patrimoine	C		Agent d'accueil Maison du Parc	Disponibilité jusqu'au 12/10/22
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil Maison du Parc	
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil Maison du Parc	

Grade d'emploi	Catégorie	Effectif	Fonction	au 03/06/2022
----------------	-----------	----------	----------	---------------

AGENTS TITULAIRES FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur Principal	A	1	Chargé de mission eau, RAMSAR et mission Val de Loire	
Ingénieur Principal	A	1	Chargée de mission éco-développement	Départ en retraite au 01/01/2022
Ingénieur Principal	A	1	Chef du service Biodiversité et paysages	
Ingénieur	A	1	Chargée de mission Ingénierie de l'environnement et des énergies	Disponibilité jusqu'au 31/12/2022
Ingénieur	A	1	Chargé de mission agriculture durable	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Natura 2000	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	Disponibilité jusqu'au 31/12/2022
Ingénieur	A	1	Chargé de mission patrimoine naturel	
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	Chargé de mission patrimoine naturel	
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	Titularisé en mai 2022

AGENTS NON TITULAIRES

Ingénieur	A	1	Chargé du système d'information géographique	CDI
Attaché	A	1	Chargé de la révision de la charte et de la valorisation de démarches économiques vertueuses	CDD jusqu'au 01/09/2024
Attaché	A	1	Chargé de mission communication	CDD
Ingénieur	A	1	Chargée de mission TEN CCTOVAL	CDD jusqu'au 10/10/2022
Ingénieur	A	1	Chargé de mission TEN Baugeois Vallée	CDD jusqu'au 20/06/2024
Rédacteur	B	1	Chargée d'animation Equipements touristiques et événementiels	CDD jusqu'au 18/04/2022
Ingénieur	A	1	Chargée de mission TEN aggro Saumur	CDD jusqu'au 05/04/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	CDD jusqu'au 31/01/2023
Ingénieur	A	1	Chargé de mission NATURA 2000 MAEC	Contrat de projet jusqu'au 31/12/2023
Rédacteur	B	1	Chargée de mission tourisme et éducation au territoire	A compter du 02/05/2022
Ingénieur ou Attaché	A	1	Chargé de mission transition écologique et sociétale, adaptation au climat	Contrat de projet 12 mois

Grade d'emploi	Catégorie	Effectif	Fonction	au 03/06/2022
----------------	-----------	----------	----------	---------------

POSTES A TRANSFORMER EN VUE DE PERMETTRE UN AVANCEMENT DE GRADE

Attaché principal	A	1	Responsable comptabilité et ressources humaines	A compter du 07/06/2022
-------------------	---	---	---	-------------------------

POSTES A SUPPRIMER SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Attaché	A	1	Chargé de mission citoyenneté et évaluation de la charte	Au 1 ^{er} juillet 2022
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	Chargé des affaires financières et des ressources humaines	Au 1 ^{er} juillet 2022
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	Secrétaire de direction	Au 1 ^{er} juillet 2022
Ingénieur	A	1	Chef du service Biodiversité et paysages	Au 1 ^{er} juillet 2022

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 131
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Non exprimés : 14

Les membres du Comité syndical :

- ✓ approuvent à l'unanimité le tableau des effectifs en date du 3 juin 2022.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

- 7 JUIN 2022

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20220603-2022-11-CS-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022